

# “ Il ne faut pas banaliser l’acte comptable ”

**La comptabilité est parfois perçue comme une obligation de plus à remplir et non comme un outil nécessaire à la bonne gestion de l’entreprise. Cette approche a pour effet de banaliser l’acte comptable, ce qui semble contraire à toute logique économique et managériale. Rencontre avec l’une de ses défenseurs, Catherine Dumont, la vice-présidente déléguée du Conseil régional de l’Ordre des experts-comptables.**

**Pourquoi craignez-vous que l’acte comptable se banalise ?**

**Catherine Dumont :** La comptabilité est souvent le parent pauvre de l’entreprise, on met le forcing sur la commercialisation et la production, le reste doit suivre ! Il s’agit, pourtant, d’une fonction transversale essentielle dans l’organisation. Non seulement c’est la mémoire de l’activité de l’entreprise et un outil de prévision, que ce soit en gestion ou en orientation des stratégies, mais c’est aussi un mode de communication. Si les plaquettes de présentation et autres sites internet ont pour vocation d’attirer les clients, soyez certains que les banquiers, les établissements financiers, les administrations fiscales et sociales, les futurs partenaires et associés n’ont d’yeux que pour la comptabilité. Il existe donc une vraie stratégie comptable à adopter et il serait inconscient de la sous-estimer.

**Avoir un bon bilan comptable est donc hautement stratégique ?**

Derrière chaque écriture comptable, il y a une décision de gestion du chef d’entreprise. Décision qui doit tout d’abord être bien retranscrite afin d’être, par la suite, bien interprétée par les lecteurs de la comptabilité. Vous n’imaginez pas à quel point, depuis la crise de 2009, les établissements financiers sont sensibles aux décisions prises par les dirigeants et à leurs conséquences sur le plan comptable. La façon dont les choses ont été retranscrites et donc, dont le dirigeant a été conseillé, peut conditionner, par

© Peter Allan / OEC



Catherine Dumont, vice-présidente déléguée du Conseil régional de l’Ordre des experts-comptables

exemple, l’obtention ou non d’un prêt nécessaire à la survie de l’entreprise. Certains l’ont compris à leurs dépens ! Ce poste doit donc indiscutablement être sécurisé.

**Qui dit sécurisation, dit aussi responsabilité du dirigeant...**

Effectivement, la responsabilité du dirigeant n’est pas très loin, comme bien souvent. La comptabilité est un langage de communication vers l’extérieur. Comme tout mode de communication, le mensonge, la dissimulation, l’omission sont sanctionnés. C’est donc le représentant de l’entreprise qui devra assumer cette responsabilité. Si l’informatique a favorisé la productivité comptable et l’a banalisée, l’expert-comptable est là pour conseiller, éclairer et alerter le diri-

geant afin que sa prise de décision soit éclairée. En faisant appel à un professionnel, le chef d’entreprise ne transfère qu’une partie de sa responsabilité. En tant que décisionnaire, il doit s’impliquer dans l’activité comptable et financière de son entreprise. La comptabilité est soit un produit soit un outil. Soit l’entrepreneur la subit, soit il la maîtrise. Car si l’acte semble anodin, il peut être lourd de conséquences pour celui qui en a la responsabilité. ■

[www.oec-montpellier.org](http://www.oec-montpellier.org)

